

## SESSIONS HANDICAP



# PROPOSITIONS DE SESSIONS « HANDICAP » AUX RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX OU À LEUR UD

  
JUSQU'À CONCURRENCE DE 10 SESSIONS DE 18 À 20 PARTICIPANTS PAR AN  
(RENOUVELÉ UNE FOIS)

*Préalable : Les sessions proposées ont l'ambition de sensibiliser nos militants à la problématique du handicap, c'est-à-dire de porter un autre regard sur la personne handicapée. Nous pouvons en tant que syndicalistes contribuer à l'insertion du salarié handicapé si nécessaire pour sa dignité, c'est aussi l'occasion de mettre en adéquation nos actes avec nos valeurs.*

*La contribution financière proposée aux organisateurs de ces sessions n'est pas une aide pour le fonctionnement de leur structure, mais une bonne utilisation de la subvention AGEFIPH soumise à contrôle par un organisme extérieur.*

### Session professionnelle décentralisée :

En région, permettre la mise en relation et la coordination des représentants de la Confédération mandatés dans les diverses structures avec les représentants des différentes associations spécialisées dans le handicap et possédant expertises et relations dans ce domaine.

Cette session, par sa nature, doit principalement être organisée par nos référents « handicap départementaux » sous l'autorité du Président qui l'a désigné

- **Durée** : 2 à 3 heures
- **Intervenant** : à déterminer
- **Public** : tous militants régionaux ou départementaux ainsi que des responsables associatifs du milieu handicap
- **Organisation** : peut s'accoler à tout type de réunion : CA, congrès, spécifique, bureau élargi... ou dîners débats ou des petits-déjeuners (contacter collas@cfecgc.fr)
- **Participants** : 18 à 20 minimum (dont 3 s'engageant à répondre à un évaluateur extérieur)
- **Indemnisation** : participation forfaitaire, sous réserve d'un budget prévisionnel validé par la Confédération + 18 à 20 clefs USB pré-remplies